Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 27/09/2024 - 129126 - 2022 B 36350 - 821 720 364 - SOCINDEV

SOCINDEV
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 55 avenue Marceau, 75016 PARIS
821 720 364 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin,
A 17 heures,

La société SOCIETE POUR L'APPROVISIONNEMENT, LA PROMOTION ET LES ETUDES COMMERCIALES, Société anonyme au capital variable, ayant son siège social situé 55 avenue Marceau, 75016 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 301 940 276, représentée par son Président du Conseil d'Administration, Monsieur Nicolas DELALANDE,

Associée Unique de la société SOCINDEV,

Étant précisé que la société ACCIOR – A.R.C., Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Nicolas DELALANDE, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 10 juin 2024.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, le rapport du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés le 10 juin 2024 à l'Associée Unique.

II -A pris les décisions suivantes :

- *[…],*
- *[…],*
- *[…],*
- *[…],*
- *Modification des membres du Comité stratégique,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

[…]

DEUXIEME DÉCISION

[…]

TROISIEME DÉCISION

[…]

QUATRIEME DÉCISION

Conformément à l'article 14-2 des statuts de la Société, l'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Christophe MAUBOURGUET de ses fonctions de membre du comité stratégique, à compter du 05 mai 2023, et décide de ne pas le remplacer.

CINQUIEME DÉCISION

Conformément à l'article 14-2 des statuts de la société, l'associée unique prend acte que, depuis le 08 juin 2023 :

- Madame Marie-Pierre MOULIERE
 Née le 27 décembre 1971 à NIMES (30)
 De nationalité française
 Demeurant 413, route de Paillerols, 30120 LE VIGNAN

- Madame Malvina DUCHOSAL
 Née le 06 novembre 1984 à MOUTIERS (73)
 De nationalité française
 Demeurant 8, place Joux, 73210 AIME

- Monsieur Antoine LUCCA
 Né le 16 juin 1987 à BAGNOLS-SUR-CEZE (30)
 De nationalité française
 Demeurant 183, chemin du Bois, 30330 SAINT-PAUL-LES-FONTS

- Monsieur Xavier DERRE
 Né le 14 juin 1973 à MARIGNANE (13)
 De nationalité française
 Demeurant 42, impasse des Bouleaux, 65500 VIC-EN-BIGORRE

- Monsieur Nicolas FLEURY
 Né le 22 septembre 1980 à BOURG-LA-REINE (92)
 De nationalité française
 Demeurant 4, rue du Portail Rouge, 17430 SAINT-HYPPOLYTE

Sont désormais membres du comité stratégique.

SIXIEME DÉCISION

Conformément à l'article 14-2 des statuts de la société, l'associée unique prend acte de la démission de Madame Malvina DUCHOSAL de ses fonctions de membre du comité stratégique, à compter du 05 décembre 2023, et décide de ne pas la remplacer.

SEPTIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le présent acte a été signé électroniquement via la plateforme YOUSIGN, selon un procédé répondant aux spécifications des articles 1366 et 1367 du code civil et lui conférant la même force probante que l'écrit sur support papier.

Certifié conforme
Monsieur Nicolas DELALANDE
Président